PRÉFET
DE L'ESSONNE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION DES RELATIONS AVEC
LES COLLECTIVITÉS LOCALES
Bureau des élections et du
fonctionnement des assemblées

ARRÊTÉ n°2026-PREF-DRCL/027 du 27 février 2026

fixant l'état des listes candidates pour le 1er tour de scrutin des élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2026 dans les communes du département de l'Essonne

La préfète de l'Essonne,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral,

VU les lois organiques n° 2025-443 et la loi n° 2025-444 du 21 mai 2025 visant à harmoniser le mode de scrutin aux élections municipales afin de garantir la vitalité démocratique, la cohésion municipale et la parité ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatifs aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret du 27 août 2025 portant nomination de Mme Fabienne BALUSSOU, préfète hors classe, en qualité de préfète de l'Essonne ;

VU le décret du 5 février 2025 portant nomination de Mme Julie BOUAZIZ, administratrice de l'État du deuxième grade, préfète déléguée pour l'égalité des chances auprès de la préfète de l'Essonne ;

VU l'arrêté n° 2025-PREF-DCPPAT-BCA-302 du 22 septembre 2025 portant délégation de signature à Madame Julie BOUAZIZ, préfète déléguée pour l'égalité des chances auprès de la préfète de l'Essonne ;

VU le décret n° 2025-848 du 27 août 2025 fixant la date de renouvellement des conseils municipaux et communautaires et portant convocation des électeurs ;

SUR proposition du secrétaire général,

.../...

Publié le : 02/03/2026 16:13 (Europe/Paris)
Collectivité : Boissy-sous-Saint-Yon
https://www.intramuros.org/boissy-sous-saint-yon/documents_administratifs/53566

ARRÊTE

Article 1er : Les listes candidates enregistrées pour le premier tour de l'élection des conseillers municipaux et communautaires des 15 et 22 mars 2026 sont arrêtées telles qu'elles figurent en annexes dans chacune des communes du département de l'Essonne.

Article 2 :
Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs, affiché en préfecture de l'Essonne, en sous-préfectures d'Étampes et de Palaiseau, par chaque commune du département ainsi que dans les bureaux de vote le jour du scrutin.

Article 3 :
Le secrétaire général de la préfecture de l'Essonne, les sous-préfets d'Étampes et de Palaiseau ainsi que les maires des communes du département, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

La préfète déléguée
pour l'égalité des chances,



Julie BOUAZIZ

Publié le : 02/03/2026 16:13 (Europe/Paris)
Collectivité : Boissy-sous-Saint-Yon
https://www.intramuros.org/boissy-sous-saint-yon/documents_administratifs/53566

91 - Essonne / Etampes (911)

91080 - Boissy-le-Cutté

Proportionnel - Communes de 1000 habitants et plus

1 UNE EQUIPE POUR BOISSY

	Candidat au conseil communautaire
1 M. MAUGÉ Jean-François	OUI
2 Mme GEORGES Edwige	OUI
3 M. CHARREL Laurent	OUI
4 Mme COSTA Delphine	
5 M. GABET Michel	
6 Mme CATOR Christelle Claudine	
7 M. KLIMEK Olivier	
8 Mme GEORGES Virginie	
9 M. LAMBERT-DESCHAMPS Pierre	
10 Mme MARTINAND Karyne	
11 M. DETREZ Joël	
12 Mme LE BORGNE Corinne	
13 M. PONCIN Mathieu	
14 Mme FERRARI Marie	
15 M. COUDIÈRE Jérôme	
16 Mme TISATO Donatella	
17 M. SEVERE Xavier	

Publié le : 02/03/2026 16:13 (Europe/Paris)
Collectivité : Boissy-sous-Saint-Yon
https://www.intramuros.org/boissy-sous-saint-yon/documents_administratifs/53566

91 - Essonne / Etampes (911)

91081 - Boissy-le-Sec

Proportionnel - Communes de moins de 1000 habitants

15 siège(s) à pourvoir

1 TOUS UNIS POUR BOISSY

1 M. KOPACZ Patrice

2 Mme SELLIER Arlette

3 M. VIOLETTE Laurent

4 Mme CHENU Maud

5 M. BOUBET François

6 Mme POIRIER Cécile

7 M. LEROY Alexis

8 Mme ROUCHÉ Sylvie

9 M. MARTIN Yannick

10 Mme PARACHINI Clémence

11 M. MARECHAL Thibault

12 Mme KOCZOROWICZ Hélène

13 M. DUMONT Philippe

14 Mme DUBS Dominique

15 M. PANIER Philippe